	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-548

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2022-548

**Société d'encouragement de Bordeaux - Hippodrome du Bouscat - Subvention
d'équipement pour des travaux d'amélioration - Convention - Décision - Autorisation**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société d'encouragement de Bordeaux (S.E.B.), association loi 1901, a été créée en 1927 par la fusion de deux sociétés de course : la société d'encouragement du club bordelais et la société des steeple-chases de Bordeaux. Elle a pour objet l'organisation de courses de chevaux. La S.E.B. assure l'exploitation de l'hippodrome du Bouscat, aménagé sur un terrain appartenant à la commune du Bouscat, qui le met à disposition dans le cadre d'un bail emphytéotique. Elle est propriétaire des aménagements réalisés pour permettre l'organisation des courses : hangar, boxes, tribunes, restaurant, voiries...

- **Un équipement de rayonnement métropolitain, concourant au développement économique du territoire, et générateur de retombées fiscales pour la Métropole**

Au travers de l'organisation d'une trentaine de réunions par an, soit plus de 230 courses, dont douze événements nationaux, l'activité de la S.E.B. contribue au rayonnement et à l'attractivité de la métropole bordelaise. L'organisation de courses de chevaux contribue par ailleurs au développement économique de la filière équestre locale. Enfin, elle génère des retombées fiscales : les paris hippiques donnent lieu à un prélèvement fiscal au taux de 4,6 %.

Jusqu'en 2013, 15 % de ce prélèvement était reversé aux communes sur lesquelles un hippodrome est installé (en l'occurrence la commune du Bouscat). A compter de 2014, cette part de reversement de 15 % est devenue une recette des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et donc de Bordeaux Métropole. Cette ressource s'est élevée à 194 965 € au titre de l'année 2016 ; 185 798,54 € pour l'année 2017 ; 197 722,77 € pour l'année 2018 ; 202 327,25 € pour l'année 2019 et 132 491,38 € pour l'année 2020.

Depuis 2020, en application de l'article 168 de la loi de Finances pour 2019, ce reversement est désormais affecté pour moitié à Bordeaux Métropole et pour moitié à la ville du Bouscat, commune d'implantation de l'hippodrome. Cependant la commune d'implantation de l'hippodrome peut décider de transférer la part de prélèvement qui devait lui revenir à l'EPCI dont elle est membre. La commune du Bouscat n'a pas décidé d'un tel transfert. Par conséquent, le reversement du prélèvement est donc réparti à part égale entre la commune du Bouscat et Bordeaux Métropole. En 2020, le reversement du prélèvement s'est élevé à 84 207,48 € pour Bordeaux Métropole et 84 207,48 € pour le Bouscat. En 2021, il était de 66 245,60 € pour Bordeaux Métropole et 66 245,60 € pour le Bouscat.

L'activité de la S.E.B. génère ainsi des externalités positives nombreuses pour la métropole bordelaise, tant en termes d'attractivité et de rayonnement, que de développement économique et de retombées fiscales. Depuis 2014, à la demande de la S.E.B et comme la commune du Bouscat le faisait de façon récurrente lorsqu'elle bénéficiait du reversement de 15 % des prélèvements fiscaux sur les paris hippiques, Bordeaux Métropole verse une aide financière au S.E.B destinée à permettre la réalisation de son programme d'investissement annuel, et notamment à améliorer l'accueil des visiteurs en reversant 80% des recettes perçues annuellement.

Une subvention d'équipement pour des travaux d'amélioration de l'équipement

Afin de favoriser le rayonnement et l'attractivité de l'hippodrome, la S.E.B. prévoit de réaliser en 2022 des investissements destinés à poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs et à moderniser les équipements.

Les investissements envisagés concernent :

- le renouvellement de la régie vidéo pour retransmission des images sur l'hippodrome ;
- la réfection de la piste de circulation centrale des véhicules de suivi de courses.

Comme les années précédentes, et compte tenu des recettes perçues par la Métropole par reversement partiel des prélèvements fiscaux sur les paris hippiques, la S.E.B. sollicite une subvention d'équipement de la part de Bordeaux Métropole.

Les investissements envisagés pour l'année 2022 - au titre du reversement des prélèvements fiscaux sur les paris hippiques de l'année 2020 - représentent un budget total de travaux de 97 259,78 € HT, pour lequel la S.E.B. sollicite une subvention de 52 996,55 € représentant 54,49 % de l'investissement HT.

Sur la période 2018-2021, le reversement perçu par Bordeaux Métropole sur les paris hippiques s'élève ainsi à un total de 550 503,19 €, tandis que le total des subventions d'investissement sollicitées par la S.E.B. s'élève à 440 401,95 €, soit 80% des recettes perçues.

Montants en € HT	2018	2019	2020	2021	Total
Recettes sur les paris hippiques perçues par Bordeaux Métropole	197 722,77 €	202 327,25 €	84 207,48 €	66 245,69	550 503,19 €
Montant des travaux envisagés par la S.E.B	220 332,82 €	214 196,49 €	99 885,90 €	97 259,78 €	631 674,99 €
Subventions sollicitées par la S.E.B	158 178,00 €	161 861,80 €	67 365,60 €	52 996,55	440 401,95 €

NB : les montants indiqués ci-dessus correspondent aux années des recettes relatives aux prélèvements fiscaux sur les paris hippiques. Les travaux menés par la SEB dont les montants sont indiqués en année N sont en réalité réalisés en N+1.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2, alinéa 1,

VU la demande de subvention de la Société d'encouragement de Bordeaux – Hippodrome du Bouscat, en date du 11 juillet 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'activité de la Société d'encouragement de Bordeaux génère des externalités positives nombreuses pour la métropole bordelaise, tant en termes d'attractivité et de rayonnement que de développement économique et de retombées fiscales,

CONSIDERANT QUE les travaux de rénovation et de modernisation pour lesquels la Société d'encouragement de Bordeaux sollicite une subvention d'équipement sont nécessaires au bon fonctionnement des activités de l'hippodrome,

DECIDE

Article 1 : d'accorder une subvention d'équipement de 52 996,55 € à la Société d'encouragement de Bordeaux pour la réalisation des travaux d'investissements de 2022 correspondant à 54 % du montant global de l'opération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée avec la Société d'encouragement de Bordeaux, précisant les modalités de versement de la subvention visée à l'article 1.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2022, chapitre 204, article 2324, fonction 825.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	la Vice-présidente,
	Madame Brigitte BLOCH